



La commission sportive de la section des anciens de l'UDSP des Yvelines

Lors de l'Assemblée générale de l'Association Sportive des Sapeurs-Pompiers des Yvelines (ASSPY), qui s'est tenue le jeudi 27 novembre 2025 à l'École départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines à Trappes, il a été confirmé la création, depuis le début de l'année 2025, d'une commission sportive au sein de la section des anciens de l'UDSP des Yvelines.

Les anciens sapeurs-pompiers peuvent désormais participer aux épreuves sportives organisées par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), notamment les Championnats de France de cyclisme (contre-la-montre, course en ligne, VTT, défi vélo Bruno Kohlhuber), ainsi qu'au golf, au ski alpin et nordique, à la pétanque, au trial et à de nombreuses autres compétitions sportives départementales et régionales, ou encore à des épreuves non fédérales.

Conditions de participation :

- être adhérent à la section des anciens ;
- être membre de l'UDSP des Yvelines ;
- s'acquitter de la cotisation de l'ASSPY.

Les statuts de l'ASSPY ainsi que le règlement de participation et de soutien aux activités sportives ont été validés par l'ensemble des membres présents lors de cette Assemblée générale. Les adhérents de la section des anciens pourront ainsi prendre part aux épreuves sportives de la discipline de leur choix.

L'adhésion à l'ASSPY est fixée à 10 €. Une fiche d'adhésion sportive est à votre disposition pour la saison 2026.

Des prises en charge de certaines épreuves par l'ASSPY sont prévues. Les documents, statuts, règlement de participation et de soutien aux activités sportives seront prochainement disponibles en ligne sur le site www.asp78.fr.

La section des anciens de l'UDSP des Yvelines pourra également, en fonction de ses capacités financières, prendre en charge tout ou partie des frais liés aux déplacements ou aux inscriptions aux différentes épreuves.

La commission sportive de la section des anciens, reste à votre disposition et à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Jean Jacques MARTEL Tél. : 06.14.20.79.10 - Mail. : martel.cocmef@orange.fr et

Philippe PERRAUD Tél. : 06.80.44.11.24 - Mail. : perraudphi@hotmail.fr